



Politique de Confidentialité de la Vidéosurveillance

Le respect de votre vie privée est un droit fondamental et l'une des préoccupations majeures de mise en avant au sein de notre institution.

Nous nous engageons à respecter la délibération n°2016-008/RE/CNIL du 09 Novembre 2016 portant conditions de mise en place et d'utilisation d'un système de vidéosurveillance en République du Bénin.

Comme l'exige la loi n° 2017-20 portant code du numérique en République du Bénin (Livre 5^{ème} relatif à la protection des données personnelles et de la vie privée), nous avons d'ores et déjà accompli auprès de l'Autorité en charge au Bénin de la protection des données à caractère personnel, les formalités de déclaration du dispositif de vidéosurveillance.

Vous trouverez dans la suite de ce document, les détails sur les données à caractère personnel que nous collectons par le biais des caméras installées.

OBJET DE LA PRÉSENTE POLITIQUE

Par la présente politique, les salariés ainsi que les usagers de la **MDB** seront informés des finalités pour lesquelles nous recourons au dispositif de vidéosurveillance, des catégories de données collectées, de la durée de conservation des données, de la base légale du traitement des données et des mesures prises pour garantir la sécurité et confidentialité des données personnelles.

Cette politique a été élaborée, le 13 Mars 2023 et reste en vigueur jusqu'à la prochaine mise-à-jour.

Finalité et base légale :

La **MDB** a placé ses locaux sous vidéosurveillance afin d'assurer la sécurité de son personnel, des usagers et de ses biens. Les images enregistrées dans ce dispositif ne sont pas utilisées à des fins de surveillance du personnel ni de contrôle des horaires.

La base légale du traitement est l'intérêt légitime du responsable de traitement.

Données et catégories de personnes concernées :

Les employés ainsi que les usagers-clients de la **MDB** sont susceptibles d'être filmés par le dispositif. Ce dernier collecte uniquement les images.

Destinataires :

Les images peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel habilité notamment par le Directeur Exécutif de la MDB et par les forces de l'ordre. Le sous-traitant en charge de la maintenance du matériel peut également accéder aux images, à cette seule fin.

Durée de conservation :

Les images sont conservées pendant 30 jours.

En cas d'incident lié à la sécurité des personnes et des biens, les images de vidéosurveillance peuvent néanmoins être extraites du dispositif. Elles sont alors conservées sur un autre support le temps du règlement des procédures liées à cet incident. Elles restent en outre accessibles aux seules personnes habilitées dans ce cadre.

Droits des personnes :

Vous pouvez accéder aux données vous concernant sous le contrôle du responsable de la **MDB**, des forces de l'ordre ou de l'**Autorité de Protection des Données Personnelles (APDP)**.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le responsable de traitement à l'adresse : mdb@mdbbenin.com

Recours

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le dispositif de vidéosurveillance n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à l'**APDP** à l'adresse : contact@apdp.bj.

NB : Cette politique est à mettre à disposition des salariés et de toute personne concernée qui en fait la demande.